

Adrien Marès : pâtissier éco-responsable

En 2018, l'artisan mayennais Adrien Marès a relevé trois éco-défis en faveur de l'environnement, avec une labellisation à la clef.

« **D**ÉPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2019, VOTRE ARTISAN A ÉTÉ RECONNU COMME ÉCO-RESPONSABLE et fier de l'être ! ». Le 7 février, la pâtisserie-chocolaterie Adrien Marès, à Mayenne (53), relayait ainsi sa récente labellisation (voir encadré) via un post Facebook. Le résultat d'une démarche en faveur de l'environnement, symbolisée par trois « éco-défis » relevés en 2018. « Nous avons été démarchés par la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) qui a d'abord réalisé un diagnostic de notre activité pour évaluer les actions en place et nous aider à définir des points de progression à notre portée », indique la patronne Julia Marès. Son premier éco-défi ? « Mettre en place des chaînes de prévention pour le stockage et le recyclage des produits de nettoyage. » La solution, l'aménagement d'un espace de rangement pour prévenir

toute fuite dommageable et, en fin d'utilisation, direction non pas la poubelle mais la déchetterie.

Sourcing local

« Favoriser les fournisseurs locaux ou engagés dans une démarche environnementale » et « participer à des événements en faveur du développement durable » : ses deux autres éco-défis sont venus prolonger une démarche amorcée dans l'entreprise. « Nous utilisons déjà au maximum des produits de saison, mais nous avons encore amélioré notre sourcing local en 2018, notamment en produits laitiers et en fruits rouges, ces derniers provenant d'une exploitation découverte lors d'un salon », révèle Julia Marès qui a été accompagnée, tout au long de la transition, par sa CMA. Process similaire à Azay-sur-Cher (37), où la boulangerie « Aux



Adrien et Julia Marès, un couple d'artisan tourné vers le développement durable.

délices d'Azay » a été invitée à « travailler sur le suremballage et le volume de ses emballages pour être labellisée en 2017 », précise la gérante Elodie Perrin.

Prise de conscience

Seul petit bémol pour Julia Marès : la nécessité de relever un nouveau défi chaque année pour conserver sa labellisation. « A force, cela peut devenir compliqué », estime-t-elle. Sauf à imaginer une prise de conscience générale sur le sujet ou

le renouvellement des thématiques d'une année à l'autre, comme dans le Loiret. « L'objectif est de faire comprendre aux artisans qu'ils font déjà des choses, mais peuvent gravir une marche supplémentaire », rappelle Anne-Laure Leroux, conseillère en environnement à la CMA d'Indre-et-Loire (37). Et de prévenir : « On ne va pas demander à un boulanger de changer son four ou renforcer l'isolation de sa boutique s'il n'est pas propriétaire. » ♦

Barbara Guicheteau

Des éco-défis à relever

* Prêts à réduire son impact environnemental, augmenter sa performance globale et gagner en notoriété ? Porté par les chambres consulaires et les collectivités, le label « éco-défis » s'adresse aux artisans, tous secteurs confondus. Leur challenge : cocher au moins trois « cases », dans une (longue) liste de bonnes pratiques environnementales, tels que la maîtrise des énergies, la vente de produits locaux et de saison, le renouvellement de l'éclairage, l'optimisation des transports, etc.



Un kit de communication, incluant affiche et vitrophanie, permet de valoriser le label en magasin.